Policy brief

Jésuites pour la Justice Climatique
Campagne SB62 et COP30

Version Pre-SB62 Négociations de Bonn, mai 2025

Introduction

Dix ans après l'Accord de Paris, dont l'objectif principal est de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, nous nous trouvons dans une situation précaire en matière de changement climatique, avec un réchauffement mondial qui devrait atteindre 2,7 °C, et une nouvelle vague d'apathie qui émerge parmi les dirigeants mondiaux sur les questions climatiques.

Selon l'analyse du pape François dans son historique encyclique Laudato Si', nous sommes confrontés à « une crise complexe, à la fois sociale et environnementale » (n° 139). La quatrième préférence apostolique universelle (UAP4) de la Compagnie de Jésus nous invite à collaborer à la sauvegarde de notre Maison Commune. La Compagnie de Jésus est appelée à plaider en faveur de la justice climatique, en particulier pour les communautés les plus vulnérables touchées par le changement climatique, lors de deux réunions cruciales de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC) qui se tiendront en 2025 : à Bonn (Allemagne) en juin, et à Belém do Pará (Brésil) en novembre.

En conséquence, et en réponse aux mécanismes en cours au sein de la UNFCCC, les trois objectifs communs (« appels ») suivants seront défendus lors de ces deux Conférences par la communauté ignatienne mondiale :

1. Annuler la dette des pays sous-développés et renforcer le Fonds pour pertes et dommages.
2. Accélérer les accords et fixer des objectifs pour une transition énergétique juste afin de réduire les émissions de CO2.
3. Fixer des objectifs concrets pour mettre en place un système mondial de souveraineté alimentaire fondé sur des pratiques agroécologiques.

Cette note politique (policy brief) présente les objectifs clés et les questions politiques pour la communauté ignatienne concernant la SB62 à Bonn et la COP30 à Belém en 2025. Il explique chaque appel et fournit un contexte dans les procédures de la UNFCCC, ainsi que des suggestions de lecture.

Bien qu'utile pour les participants aux délégations jésuites à ces deux réunions, il est avant tout destiné à informer un public plus large et sera mis à la disposition du public. Cette première édition couvre la réunion du SB62 à Bonn du 16 au 26 juin 2025, et sera mise à jour avec un rapport d'étape avant la COP30, qui se tiendra du 10 au 21 novembre 2025.

À propos du SB62

SB62 est l'abréviation de la 62eme session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (UNFCCC). Il s'agit de la réunion annuelle qui clôture les discussions de la dernière COP et prépare la suivante. C'est deux

organes subsidiaires permanents de la UNFCCC, sont conjointement chargés d'organiser la COP :

- Le SBSTA joue le rôle d'équipe consultative scientifique. Il informe les dirigeants mondiaux de ce que dit la science du climat et de la manière dont les nouvelles technologies peuvent aider.
- Le SBI est l'équipe du "comment faire". Elle détermine comment les pays peuvent mettre en œuvre efficacement les mécanismes et les actions nécessaires pour lutter contre le changement climatique.

La distinction entre ces organes est cruciale car ils représentent deux agendas concurrents qui se dérouleront indépendamment tout au long des deux semaines.

Le SB62 est donc le processus de préparation des discussions plus importantes de la COP30. Pour de nombreuses organisations de la société civile (OSC), il s'agit d'une chance de se préparer correctement aux événements cruciaux de la COP30, dans un cadre moins fréquenté et plus propice à la création de réseaux, à la collecte d'informations et à la défense de leur cause morale en faveur de la justice climatique.

Les OSC qui participent à la conférence SB62 s'engagent généralement à :

- Comprendre en détail la situation actuelle des politiques climatiques, afin de pouvoir agir plus en profondeur lors de la COP30.
- Défendre leurs appels en se basant sur l'impératif moral de lutter contre le changement climatique.
- Créer des alliances avec des OSC partageant les mêmes intérêts et qui participeront à la COP30 plus tard dans l'année. Les OSC soutiennent mutuellement leurs événements (voire les organisent ensemble), partagent leur expertise et leurs contacts et accompagnent collectivement le déroulement des négociations.

PREMIER APPEL

Annuler la dette des pays sous-développés
et renforcer le Fonds pour Pertes et Dommages

Partie 1 : Annulation de la dette

Que demandent les Jésuites pour la Justice Climatique et pourquoi ?

L'année du Jubilé offre une occasion importante de plaider en faveur de l'allégement de la dette par le biais de la campagne "Transformer la dette en espoir" menée par Caritas, qui fait suite à l'appel du pape François en faveur de l'allégement de la dette et à l'appel à l'établissement d'un nouveau cadre financier des Nations Unies. Nous nous joignons de tout cœur à cet appel et à cette campagne qui constituent un défi fondamental pour la communauté universelle des nations.

Situation actuelle

La crise actuelle de la dette a des racines historiques et une portée mondiale. Le surendettement menace le développement humain et entrave le déploiement des capacités, car les coûts de la dette dépassent les dépenses essentielles. La dette des pays à revenu faible et intermédiaire est insoutenable, illégitime et injuste.

Il existe une grande inégalité de possibilités et de ressources entre les pays pour faire face aux catastrophes qui se multiplient avec le changement climatique. Les pays les plus endettés, manquant de ressources propres, finissent par s'endetter pour pouvoir faire face aux conséquences de ces événements climatiques. Plus de 3,3 milliards de personnes vivent dans des pays où les gouvernements consacrent plus d'argent au remboursement de la dette qu'aux services essentiels, tels que la santé et l'éducation. Les pays en situation de surendettement ne devraient pas se voir imposer un choix impossible entre le service de dettes insoutenables et l'investissement dans l'éducation, la santé ou l'action climatique.

C'est également l'une des questions qui a suscité le plus de controverses et sur laquelle aucun progrès n'a été réalisé lors de la COP 16 sur la biodiversité, alors qu'il est clair que les deux conventions (changement climatique et biodiversité) devraient être abordées conjointement.

Ce qui devrait être discuté au SB62

L'annulation de la dette a toujours été une priorité mineure lors des conférences de la UNFCCC, mais elle a attiré l'attention lors de la dernière COP, où le président nigérian Bola Tinubu a souligné son importance. Même si le scénario de la COP se concentre sur les défis du changement climatique, il est urgent de rendre visible et évident le lien entre le cadre financier de l'ONU, le service de la dette des pays à revenu faible et intermédiaire et les coûts d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. En fait, de nombreux pays endettés ne peuvent pas investir dans l'action climatique car ils doivent utiliser leurs maigres ressources pour rembourser leurs dettes.

Lors du SB62 à Bonn, les discussions porteront probablement sur l'intégration des considérations relatives à la dette dans les négociations sur le nouvel objectif collectif quantifié (NCQG). Les principales priorités consistent à s'assurer que le financement de la lutte contre le changement climatique se fasse principalement sous la forme de subventions plutôt que de prêts générateurs de dettes. L'accent sera mis sur le plaidoyer en faveur de mécanismes simplifiés de subventions publiques de l'ONU au lieu de prêts des banques multilatérales de développement ou du secteur privé qui aggravent le fardeau de la dette. En outre, il sera essentiel d'établir un cadre de la UN qui reconnaisse le lien entre la vulnérabilité climatique et la dette souveraine, en mettant l'accent sur la priorité à accorder aux subventions plutôt qu'aux prêts, en particulier pour l'adaptation et le financement des pertes et dommages, afin d'éviter une dette climatique injuste.

Questions importantes auxquelles il faut être attentif

- ✓ Comment les faits éthiques et historiques peuvent-ils aider à repenser et à recadrer la discussion sur le NCQG et le NDC ?
- ✓ Comment mieux intégrer les arguments de la dette écologique dans les discussions financières ?
- ✓ Quelles sont les raisons éthiques et financières/pratiques qui encadrent et soutiennent l'annulation de la dette des pays à revenu faible et intermédiaire en tant que contribution

positive à la lutte contre le changement climatique au profit de l'humanité tout entière ?

Partie 2 : Renforcer le fonds des pertes et dommages

Que demandent les Jésuites pour la Justice Climatique, et pourquoi ?

Nous demandons un fonds pour les pertes et dommages qui tienne compte des estimations scientifiques et des besoins réels des pays et régions les plus vulnérables de la planète, afin que les fonds soient suffisants, gérés en temps voulu et de manière transparente.

Le lien entre la vulnérabilité climatique et la dette souveraine est de plus en plus reconnu, et la demande d'instruments de financement non générateurs de dette se fait de plus en plus pressante. C'est pourquoi le SB62 et la COP30 doivent se concentrer sur un financement climatique qui n'augmente pas la dette nationale. Pour ce faire, le financement climatique doit donner la priorité aux subventions plutôt qu'aux prêts, en particulier pour l'adaptation et les pertes et dommages.

Situation actuelle

L'expression "pertes et dommages", lorsqu'elle est utilisée dans le contexte de la science du climat, fait référence aux conséquences du changement climatique qui vont au-delà de ce qui peut être évité en réduisant les émissions et en s'adaptant à ses impacts. Une partie des aspects inclus dans le concept de "pertes et dommages" est liée à la perte et/ou aux menaces pesant sur les espèces, l'un des arguments en faveur d'un rapprochement entre les discussions sur le changement climatique et la biodiversité.

Quant aux contributions déterminées au niveau national (NDCs), il s'agit des plans d'action nationaux sur le climat et des objectifs de réduction des émissions que chaque partie à l'Accord de Paris communique à la UNFCCC.

Le Fonds pour les pertes et dommages a été créé pour aider les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique, en les aidant à faire face aux pertes et dommages. En intégrant les pertes et dommages dans les NDC les pays peuvent préciser l'ampleur de ces impacts et spécifier le soutien financier nécessaire, ce qui est crucial pour le bon fonctionnement du Fonds pour les Pertes et Dommages.

L'accent est mis de plus en plus sur l'intégration des pertes et dommages dans les NDC afin de saisir toute l'ampleur des défis et de garantir un soutien financier adéquat. La création du Fonds pour les Pertes et Dommages est en cours depuis la COP27. L'une des principales attentes de la COP30 est la finalisation de la feuille de route de Bakou à Belém, qui comblera les lacunes du nouvel objectif collectif quantifié (NCQG) sur le financement de la lutte contre le changement climatique, notamment l'intégration cruciale du financement des pertes et dommages, et la nécessité d'une participation significative des détenteurs de droits. Le NCQG est un élément clé de l'Accord de Paris, conçu pour fixer un nouvel objectif financier afin de soutenir les pays en développement dans leurs actions climatiques après 2025.

Ce qui devrait être discuté au SB62

Lors des prochaines réunions du SB62 à Bonn, les discussions clés tourneront probablement autour de plusieurs domaines critiques. Il s'agit notamment d'examiner et de façonner le mécanisme international de Varsovie (WIM) après l'examen de 2024 (le WIM organise des groupes d'experts pour étudier des questions telles que les événements à évolution lente et les pertes non économiques pour les pays vulnérables - il ne fait pas de recommandations politiques directes, mais aide la UNFCCC à conseiller les pays touchés). Bonn fera progresser l'opérationnalisation du Fonds des Pertes et Dommages en résolvant les questions en suspens concernant son accueil et sa mise en œuvre. Un débat central devrait avoir lieu pour s'assurer que les pertes et dommages sont explicitement pris en compte au sein du NCQG et pour étudier la possibilité de les inclure davantage dans les NDC. En outre, le rôle du réseau de Santiago (une sous-section du WIM) dans la fourniture d'une assistance technique pour les pertes et dommages sera examiné.

Questions importantes auxquelles il faut être attentif

- ✓ Quels mécanismes de soutien concrets le WIM et le réseau de Santiago devraient-ils fournir ?
- ✓ Quelle est la meilleure façon d'organiser le Fonds des pertes et dommages pour s'assurer qu'il remplit correctement sa mission ?
- ✓ Comment le financement des pertes et dommages sera-t-il inclus dans le NCQG, en veillant à ce que les subventions soient prioritaires par rapport aux prêts ?
- ✓ Les NDC doivent-elles inclure des évaluations des pertes et des dommages, et comment le financement du climat peut-il éviter d'endetter davantage les nations vulnérables ?

DEUXIÈME APPEL

Accélérer les accords et fixer des objectifs d'une transition énergétique juste, pour réduire les émissions de CO2

Que demandent les Jésuites pour la Justice Climatique et pourquoi ?

L'accord de Paris vise à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. La production d'électricité et de chaleur est la principale source de gaz à effet de serre et doit donc être réduite rapidement. Pour y parvenir il est absolument essentiel, par exemple, que les économies mondiales cessent rapidement d'utiliser des combustibles fossiles et l'une des principales mesures à prendre à l'égard est l'arrêt immédiat de toutes les subventions en faveur des combustibles fossiles . Ces subventions faussent les marchés, encouragent la poursuite de l'utilisation des combustibles fossiles et compromettent la viabilité économique des énergies renouvelables.

Sachant que les NDC sont des plans d'action nationaux sur le climat et des objectifs de réduction des émissions que chaque partie à l'Accord de Paris communique à la UNFCCC, la réunion du SB62 offre une occasion clé d'élaborer des objectifs clairs pour une transition équitable vers des énergies plus propres qui réduisent les émissions de CO2.

Plus de la moitié des ressources minérales nécessaires pour faire avancer la transition énergétique sont situées sur ou à proximité des terres des peuples autochtones et paysans. Nous sommes bien conscients qu'un élément clé de la transition juste doit être la reconnaissance des droits des différentes communautés, en particulier celles qui vivent près des sites d'extraction.

C'est pourquoi les communautés ignaciennes prônent et défendent une transition énergétique qui concilie l'urgence des objectifs de décarbonisation et le respect des droits des communautés les plus vulnérables.

Situation actuelle

L'Accord de Paris fixe un objectif général en matière de température, mais il ne dit pas clairement que nous devons cesser de produire des combustibles fossiles. Nous avons besoin d'objectifs clairs et assortis de délais pour éliminer progressivement l'utilisation du charbon, du pétrole et du gaz. Les pays développés doivent montrer l'exemple en mettant fin à l'utilisation des combustibles fossiles d'ici 2040 et les pays en développement d'ici 2050. La COP30 est la date limite à laquelle les pays doivent soumettre leur prochaine série de CDN plus ambitieuses. Il s'agit donc d'un moment crucial pour traduire les objectifs à long terme en actions concrètes à court terme sur les combustibles fossiles. À cet égard, il est essentiel de fixer des objectifs pour mettre fin aux subventions aux combustibles fossiles, ce qui permettra à terme de dégager des fonds pour une transition véritablement équitable et rapide.

Ce qui devrait être discuté au SB62

Les NDC et les négociations sur le programme de travail des Émirats Arabes Unis (UAE) sur la transition juste, qui a été reporté à la COP29 en raison d'un manque d'accord, seront en tête de l'ordre du jour. La discussion portera sur l'examen des NDC soumises, l'encouragement des soumissions en suspens et la revitalisation du programme de travail des Émirats Arabes Unis qui a débuté lors de la COP28. Ce programme de travail vise à dépasser l'échange de connaissances pour passer à l'action concrète, et le SB62 examinera les recommandations qui ont été faites.

Questions importantes auxquelles il faut être attentif

- ✓ Comment le programme de travail des UAE peut-il passer de l'échange de connaissances à l'action concrète lors du SB62, avec des mécanismes précis pour soutenir les transitions nationales dans les pays développés et en développement ?
- ✓ Quelles orientations spécifiques le SB62 peut-il fournir pour garantir que les NDC comprennent des plans de transition justes et complets avec des objectifs mesurables et des processus d'engagement inclusifs des parties prenantes ?
- ✓ Quel plan d'action le SB62 peut-il développer pour une élimination rapide et complète des subventions aux combustibles fossiles, y compris une comptabilité transparente sur la façon dont ces fonds seront réorientés pour soutenir les communautés vulnérables et le développement de l'énergie propre ?

TROISIÈME APPEL

Fixer des objectifs concrets pour mettre en place un système mondial de souveraineté alimentaire fondé sur des pratiques agroécologiques

Que demandent les Jésuites pour la Justice Climatique et pourquoi ?

La transformation urgente des systèmes alimentaires mondiaux est nécessaire car les systèmes actuels contribuent de manière significative au changement climatique et à la perte de

biodiversité, tout en ne parvenant pas à assurer la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous. La réalisation des objectifs de l'Accord de Paris nécessite un changement généralisé vers des systèmes alimentaires durables basés sur l'agroécologie. La souveraineté alimentaire, qui est le droit des peuples a une alimentation saine et culturellement appropriée produite selon des méthodes écologiques, est au cœur de cette transition transformatrice.

Situation actuelle

Les NDC reconnaissent de plus en plus le potentiel des systèmes alimentaires basés sur l'agroécologie pour renforcer la résilience face au changement climatique. Pourtant, seul un faible pourcentage du financement mondial de la lutte contre le changement climatique est engagé dans ce sens, et une proportion encore plus faible est allouée à l'agroécologie. Les systèmes alimentaires mondiaux industriels menacent un pourcentage important d'espèces en voie d'extinction, les pratiques agricoles non durables étant les principales responsables de la perte de biodiversité et de la menace qu'elles font peser sur la santé humaine. Cela souligne la nécessité urgente de passer à des systèmes alimentaires locaux biodiversifiés et de les faire passer au centre des discussions sur le financement de la lutte contre le changement climatique.

Ce qui devrait être discuté au SB62

Lors de la SB62, les discussions porteront principalement sur le renforcement des NDC en intégrant des mesures spécifiques liées à la conception et à la mise à l'échelle de systèmes alimentaires durables, notamment en encourageant les pratiques agroécologiques et en favorisant les chaînes d'approvisionnement courtes. La NCQG offre l'occasion d'augmenter le financement destiné à la transformation des systèmes alimentaires, en veillant à ce que le financement de systèmes alimentaires durables et résilients devienne une priorité climatique. Les discussions sur la biodiversité porteront principalement sur l'évaluation des facteurs de déforestation et de conversion des écosystèmes, les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (NBSAP) identifiant des mesures spécifiques pour mettre en place des systèmes agricoles compatibles avec la conservation de la nature et qui s'attaquent à la déforestation, à la production libre et aux chaînes d'approvisionnement. Il s'agit notamment d'une planification efficace de l'utilisation des terres, de la garantie des droits fonciers des peuples autochtones et des communautés locales, de la réforme des subventions agricoles néfastes et de la création d'incitations pour l'adoption généralisée de pratiques agroécologiques.

Questions importantes auxquelles il faut être attentif

- ✓ Comment des mécanismes concrets peuvent-ils être mis en place au sein du NCQG pour garantir un financement accru des systèmes alimentaires locaux ou régionaux durables d'ici à la COP30 ?
- ✓ Quels instruments politiques spécifiques peuvent être privilégiés pour intégrer la production agricole sans déforestation dans les NBSAP révisés dans le cadre des conférences des Nations unies sur la biodiversité ?
- ✓ Comment promouvoir des systèmes agricoles qui conservent et améliorent la matrice de la nature ?
- ✓ Quelles mesures concrètes garantiront la participation active des petits exploitants agricoles, des populations autochtones, des femmes et d'autres groupes marginalisés à l'élaboration de politiques visant à mettre en place un système mondial de souveraineté alimentaire durable ?

- ✓ Quels mécanismes financiers seront directement mis à la disposition des communautés rurales pour qu'elles puissent entamer la transition agroécologique à leurs conditions ?

LECTURES COMPLEMENTAIRES

Premier appel : Annuler la dette des pays sous-développés et renforcer le Fonds de compensation des pertes et dommages

Dette
Prise de position sur la justice en matière de dette, Caritas Europa
Faire face à la tempête, Caritas Australie
Des plans pour un avenir plus vert : A Conversation With Prime Minister Mia Mottley of Barbados, Council on Foreign Relations (en anglais)
Rapport d'experts sur la dette, la nature et le climat

***Pertes** et dommages*
Droits de l'homme et pertes et dommages : Messages clés pour la CCNUCC en 2025, La collaboration sur les pertes et dommages
Les risques climatiques transfrontaliers en cascade et le groupe des PMA : Catalyser les options de gestion au sein de la CCNUCC, Adaptation sans frontières
Qu'attendre du Fonds de réponse aux pertes et dommages en 2025, Heinrich Boll Stiftung

Deuxième appel : accélérer les accords et fixer des objectifs pour une transition énergétique juste afin de réduire les émissions de CO2

Résister à l'empire des combustibles fossiles : Une stratégie pour la COP30 dans le Brésil de Lula, Groupe d'études géopolitiques
Liste de contrôle NDC pour une transition énergétique juste, WWF
Renforcement mutuel : Comment un traité de non-prolifération des combustibles fossiles complète l'Accord de Paris et la CCNUCC, Initiative pour un traité de non-prolifération des combustibles fossiles (Fossil Fuel Non-Proliferation Treaty Initiative)
Redynamiser la transition juste pour le long terme, Just Transition Finance

Troisième appel : fixer des objectifs concrets pour promouvoir un système mondial de souveraineté alimentaire durable fondé sur l'agroécologie

Financement public du climat pour la transformation des systèmes alimentaires (2024), Alliance mondiale pour l'avenir de l'alimentation
Intégrer les chaînes d'approvisionnement exemptes de déforestation et de conversion dans les programmes d'action nationaux, WWF
Accroître l'ambition des CDN grâce à l'innovation dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, Fondation des Nations unies
Une boîte à outils pour l'action nationale sur le climat, la biodiversité et l'eau dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, Climate
Investissement_public_global.Une_solution_de_financement_du_climat_pour_l'Afrique_de_l'Ouest, CERAP

Développer et promouvoir les innovations agroécologiques dans le cadre des stratégies des programmes nationaux afin d'améliorer la résilience des agroécosystèmes dans les production paysages de : un guide, COMDEKS
Une nouvelle stratégie pour transformer les systèmes d'alimentation et d'utilisation des terres, FOLU

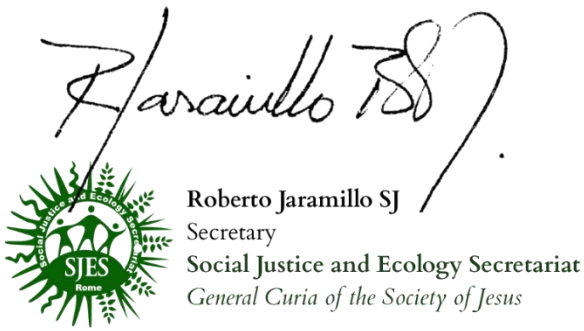

Roberto Jaramillo SJ
Secretary
Social Justice and Ecology Secretariat
General Curia of the Society of Jesus